



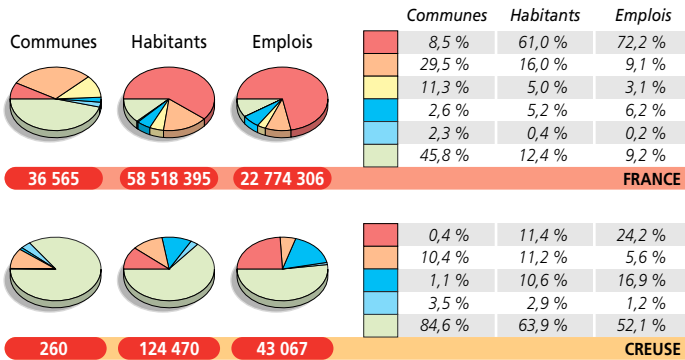
Mainsat

TERRITOIRES VÉCUS

par **Éric ROUVELLAC**

À L'ÉCHELLE régionale, les aires d'influence respectives de Limoges et de Clermont-Ferrand coupent la Creuse en deux ; l'ouest est plutôt tourné vers la Haute-Vienne limousine, l'est vers l'Auvergne. Au point que de part et d'autre de la rivière éponyme du département, la tradition voudrait que la race bovine dominante soit la Limousine à l'ouest, la Charolaise à l'est...

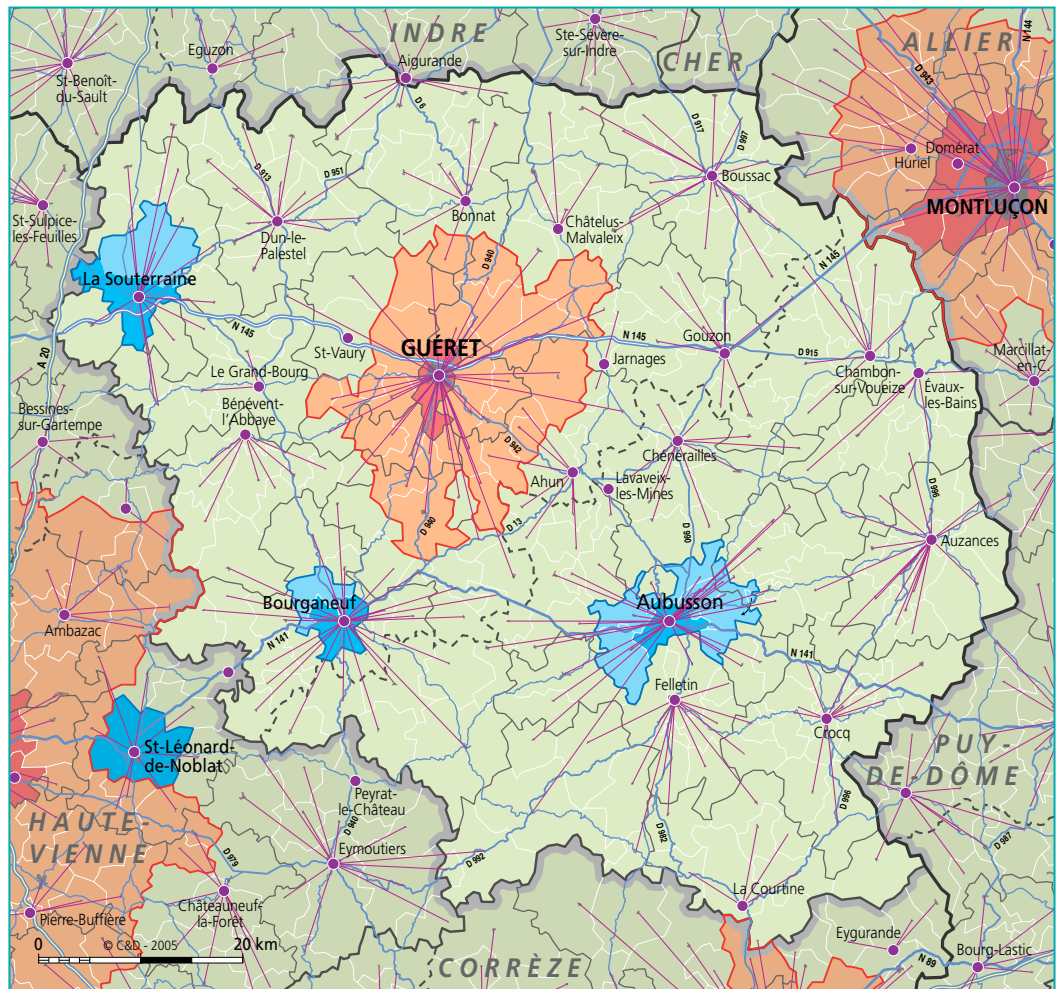
Au-delà des quatre pôles d'emplois principaux de la Creuse (Guéret, La Souterraine, Bourgneuf et Aubusson) qui possèdent une influence départementale certaine, il faut noter que pratiquement tous les chefs-lieux de canton exercent une influence certes locale, mais essentielle à la structuration de l'espace. Dans ce rural où l'INSEE ne reconnaît pas de zones d'emplois, chaque pôle cantonal dispose de certains services (école, collège, commerces, bureau de poste, gendarmerie, station service automatisée...), assurant le maintien de la population qui y est très attachée. Cette situation assimile ces bourgs à de micro-centres urbains. Ces derniers tissent un réseau qui est à prendre en compte dans tout type d'aménagement et dans toute évolution du développement local.



Territoires vécus

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'EMPLOI
Zonage en Aires Urbaines et en aires d'Emploi de l'espace Rural (ZAUER)

- ESPACE À DOMINANTE URBAINE**
- Aires urbaines***
- Pôles urbains (1 commune)**
Unités urbaines (agglomérations) comptant 5 000 emplois ou plus.
 - Couronnes périurbaines (27)**
Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire urbaine.
- Communes multipolarisées (0)
Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.
- ESPACE À DOMINANTE RURALE**
- Aires d'emploi de l'espace rural***
- Pôles d'emploi de l'espace rural (3)**
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1 500 emplois ou plus.
 - Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural (9 communes)**
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire d'emploi de l'espace rural.
- Autres communes de l'espace à dominante rurale (220)
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine, ni à une aire d'emploi de l'espace rural.



Source : INSEE - RP 1999

(*) Définition simplifiée.

ORGANISATION TERRITORIALE DES SERVICES

On définit 4 gammes d'équipements qui se retrouvent très largement dans les mêmes communes :

- une **gamme de base** (tabac, garage, maçon, alimentation, plombier, menuisier, école) ;
- une **gamme de proximité** (poste, coiffeur, carburant, plâtrier, électricien, médecin, infirmier, pharmacie, boulangerie, boucherie) ;
- une **gamme supérieure** (hôpital, laboratoire d'analyses médicales, cinéma) ;
- une **gamme intermédiaire***.

Chaque équipement de la gamme intermédiaire qui recouvre des commerces et des services (publics et privés)* d'usage relativement fréquent, mais ne relevant pas néanmoins de la proximité immédiate, exerce le même type d'attraction sur les communes non équipées alentour. Leur implantation et leur attraction définissent ainsi des pôles de services intermédiaires et une aire d'influence autour de chacun d'eux. Les pôles de services intermédiaires correspondent aux communes les plus fréquentées pour des motifs non professionnels.

Source : Inventaire communal 1998 - INSEE-SCEES.

- **Pôle de services intermédiaires ou commune bien équipée**

Pôle de services intermédiaires (commune exerçant, par les équipements de sa gamme intermédiaire, une attraction sur les habitants d'au moins une autre commune) ou **commune bien équipée** (possédant 9 équipements ou plus parmi les 16 caractérisant cette gamme*).

Aire d'influence du pôle de services intermédiaires

Chaque commune est reliée par un trait au pôle de services intermédiaires fréquenté habituellement.

(*) Les équipements caractéristiques de la gamme des services intermédiaires sont : des commerces (hyper ou supermarché, librairie, droguerie, magasins d'électroménager, de vêtements, de meubles et de chaussures) ; des services financiers (banque ou caisse d'épargne, étude de notaire) ; des services locaux de l'État (commissariat et gendarmerie, perception, collège privé ou public) ; certaines professions de santé (dentiste, masseur-kinésithérapeute, vétérinaire, ambulancier).

Carte disponible à l'échelle nationale auprès des Directions Régionales de l'INSEE.